

LE SOUTIEN DE LA FRANCE À L'IRAK PENDANT LA GUERRE IRAN-IRAK (1980-1988), Zana KEWO (Université P. G. C. de Korhogo – RCI)
zanakewo@upgc.edu.ci

Résumé

Dès le début de la guerre Iran-Irak en 1980, les puissances étrangères qui n'étaient pas directement impliquées dans le conflit y ont cependant joué un rôle décisif. En effet, en fournissant armements et moyens financiers aux belligérants, ce sont elles qui ont réuni les conditions d'une longue et meurtrière guerre. Le but de cet article est de comprendre le rôle joué par ces pays, en particulier la France, dans cette guerre. S'interrogeant sur le rôle de cette dernière, il convient de se demander les motifs de l'implication de la France dans la guerre Iran-Irak de 1980 à 1988. La résolution de cette problématique a exigé une approche historique consistant à s'appuyer sur une documentation variée, constituée de thèses et de mémoires, d'ouvrages généraux et spécifiques, ainsi que d'articles de revues scientifiques. Dans l'ensemble, l'étude a montré que le soutien de la France à l'Irak était motivé par des raisons économiques et stratégiques. Cette prise de position de la France a entraîné des actions de rétorsion de la République Islamique d'Iran contre elle.

Mots clés : Armes, attentats, France, guerre, Irak, Iran, otages.

FRANCE'S SUPPORT FOR IRAK DURING THE IRAN-IRAK WAR (1980-1988)

Abstract

From the start of the Iran-Irak war, foreign powers that were not directly involved in the conflict, nevertheless played a decisive role. In fact, providing armaments and financials means to the belligerents, they gathered conditions of a long and bloody war. The aim of this article is to understand the role played by these countries, in particular France, in this conflict. Questioning the role of the latter, it is appropriate to ask the reasons for France's involvement in the Iran-Irak war from 1980 to 1988. The resolution of this problem required a historical approach which consisted in being based on a varied documentation made up of these theses, memoirs, and general books as well as article of reviews. Overall, the study shows that France's support for Irak was motivated by economic and strategic reasons. This position taken by France has led to retaliatory actions by the Islamic Republic of Iran against it.

Keywords: weapons, attacks, France, war, Irak, Iran, hostages.

Introduction

Débutée en 1980, la guerre Iran-Irak ou la première guerre du golfe est considérée comme le conflit armé le plus long et le plus meurtrier du XX^{ème} siècle après celui du Vietnam. Cette guerre qualifiée de guerre totale¹, est particulièrement violente d'autant plus que les protagonistes luttent pour la pérennité de leurs régimes politiques respectifs. Issue d'un régime révolutionnaire, l'Iran ou la République Islamique d'Iran est une théocratie dirigée depuis 1979 par des religieux chiites prônant un islam rigoriste ayant pour objectif de répandre la révolution iranienne dans le monde en particulier dans les pays musulmans arabo-sunnites. Quant au régime irakien, dans sa structure, il peut être considéré comme l'antithèse du régime islamique. Il s'agit d'un régime qualifié d'autocratique par ses détracteurs, laïc et d'inspiration socialiste et nationaliste dirigé par Saddam Hussein depuis 1979.

Le conflit entre les deux pays a entraîné des centaines de milliers de victimes, des dégâts matériels énormes et entravé leur développement pour plusieurs années. De plus, avec le temps, les implications régionales et internationales se sont multipliées. Cette situation a eu pour conséquence de menacer la sécurité des pays voisins ainsi que la liberté de navigation dans les eaux internationales du golfe persique². Cet affrontement meurtrier a eu des répercussions qui persistent, même si le cessez-le-feu, intervenu le 20 août 1988, aboutit à une paix durable (M-R. Djalili, 1989, p. 89-90).

La République islamique a souffert de ce conflit³. Cela s'explique par le fait qu'elle est isolée par rapport aux puissances occidentales et arabes fournissant soutiens logistiques et financiers à l'Irak. Ainsi, craignant la politique expansionniste de l'Ayatollah Khomeiny, guide de la révolution iranienne, les puissances occidentales ont soutenu l'armée irakienne par des livraisons d'armes. Les pétromonarchies arabo-sunnites du golfe ont, quant à elles, soutenu l'effort de guerre irakien à coup de milliards de dollars américains. Loin d'être une alliance entre l'Irak et ces pays, il s'agit plutôt d'un soutien logique face à un ennemi commun qu'est l'Iran.

Parmi les nations impliquées indirectement dans ce conflit, se trouve la France. Elle s'est illustrée par son engagement du côté irakien. Alors que les autres

¹-Au cours de ce conflit, chaque belligérant vise les infrastructures civiles, militaires, économiques ainsi que les populations de l'autre.

²-Pendant cette guerre il y a eu ce qu'on a appelé la guerre des tankers (pétroliers). Dans les eaux du Golfe persique, les belligérants ciblaient sciemment les pétroliers de l'adversaire en vue de l'étouffer économiquement. Ces eaux étant un passage stratégique obligatoire pour les navires venus se ravitailler en pétrole dans la région.

³-La guerre a coûté la vie à 680000 personnes dont près de 500000 côté iranien (P. Razoux, 2013, p. 850).

nations occidentales à l'exception d'Israël⁴ ont louvoyé entre les deux belligérants⁵, la France⁶, quant à elle a soutenu la partie irakienne à travers d'importantes livraisons d'armes tout au long du conflit. Partant de ce constat, il se pose la question suivante : quels sont les motifs de l'implication de la France dans la guerre Iran-Irak de 1980 à 1988 ?

Le but de cette étude est de montrer qu'en plus des motivations économiques, la France a fait le choix du monde arabe pour des raisons géostratégiques. Ainsi, à l'exception de la Syrie, toutes les monarchies arabo-sunnites de la région affichent un front uni aux côtés de Saddam Hussein. Ce pays chiite (la République islamique d'Iran) dont les habitants se réclament descendants des Perses menace désormais l'ordre international dominé par les États-Unis, alliés des monarchies arabes sunnites.

L'intérêt de ce travail est de montrer qu'à un moment donné, le conflit opposant l'Iran à l'Irak a eu des implications internationales dont l'enjeu allait au-delà même des belligérants. C'est ce qui explique en partie la durée du conflit. Pour réaliser ce travail, nous avons fait nos investigations dans des centres de documentations physiques et consulter des documents en ligne. À partir de ces canaux, nous avons eu accès à des thèses, des mémoires, des ouvrages généraux et spécifiques, des articles de revues. La recherche en ligne nous a permis de consulter des sites spécialisés comme les clés du Moyen-Orient, Cairn et Persée. Le traitement scientifique des informations a consisté d'une part au recoupement des données obtenues à travers les différentes sources d'informations, et d'autre part à les analyser pour établir les faits.

⁴-Pendant cette guerre, Israël est l'un des rares États à s'être rangé du côté de l'Iran. Un paradoxe, si l'on sait que ce pays a dès le début de la révolution islamique de 1979 été dénoncé par les nouvelles autorités iraniennes. Selon Pierre Razoux (2013, p. 831), en six ans de conflit, le volume des ventes d'armes israéliennes à Téhéran oscille entre un et deux milliards de dollars américains. En continuant à fournir des armes à la République islamique d'Iran, Israël espérait alors que le régime islamique changerait d'attitude envers lui.

⁵- Elles ont fourni des armes dans le but de voir ces deux pays qu'ils perçoivent comme des menaces s'affaiblir dans une longue guerre d'usure. Pour les occidentaux, l'Irak était une menace à cause de ses liens avec l'Union Soviétique et son hostilité à Israël. Quant à la République islamique d'Iran, elle lui reproche le caractère islamiste de son régime et sa remise en cause de l'ordre politique international dominé par les États-Unis.

⁶-Il faut cependant préciser qu'entre 1982 et 1986, la France a livré à l'Iran trois vedettes lance-missiles achetées avant la révolution islamique de 1979, ainsi que 500.000 obus d'artillerie. Loin de soutenir l'Iran, l'action de la France s'inscrit dans une logique de réponse au chantage iranien. Au Liban et même en France, les prises d'otages de citoyens français et les attentats contre les intérêts de la France par des organisations radicales pro-iraniennes sont enregistrés. Il est donc question pour la France de répondre aux exigences de ces organisations pro-iraniennes qui demandent un rééquilibrage des relations de la France entre l'Irak et l'Iran.

Cette réflexion s'articule autour de trois axes. Le premier axe aborde les origines du conflit. Le second met en relief l'implication de la France dans le conflit. Le dernier relève les actions de rétorsions de l'Iran et leurs impacts sur les relations bilatérales avec la France.

1. Les causes de la guerre Iran-Irak

Les causes du conflit opposant la République Islamique d'Iran à l'Irak entre 1980 et 1988 ont été abordées dans nombres de travaux de recherches. Il s'agit donc d'une synthèse des réflexions sur la question. Ainsi, ces causes se résument à un vieux contentieux foncier et aux actions belliqueuses de l'Iran révolutionnaire contre son voisin irakien.

1.1. Un contentieux foncier qui traverse les siècles

Le conflit Iran-Irak est dû au tracé de la frontière et au partage des eaux du *Chatt el-Arab*⁷ qui séparent les deux pays. Pour le partage de cette zone, aucun règlement ne semblait satisfaire les deux parties (M. Camara, 1998, p. 150). Au début du XVI^e siècle, les Empires ottomans et persans s'affrontent le long d'une ligne de fracture suivant la frontière naturelle des monts Zagros marquant la délimitation entre les civilisations arabes et persanes (P. Razoux, 2013, p. 81-82).

Le premier traité concernant l'établissement de la frontière, entre ce qui devient l'Irak et la Perse, se tient en 1555. Il s'agit du traité d'*Amassia*⁸. La Perse renonce à toute prétention sur la Mésopotamie et aux rives du fleuve *Chat-el-Arab*. Ce traité est confirmé en 1639 par le traité de *Qasr-e-Shirin*⁹. La frontière entre les deux empires se stabilise peu à peu sauf dans les régions du Khouzistan et les Monts du Zagros où la Perse se trouve contestée par les diverses tribus arabes qui y vivent. Ces dernières décident de nommer cette région Arabistan (A. Buzat, 2021, p. 42). En réaction, la Perse leur lance des opérations punitives. Le traité d'*Amir Achraf* de 1727 impose à la Perse de ne plus s'ingérer dans les affaires de l'Arabistan. L'évolution des frontières entre la Perse et l'Empire ottoman prend une nouvelle tournure quand les Européens décident de s'en mêler. Cela débute par le traité de Vienne de 1815 où Anglais et Russes exigent des deux Empires de s'entendre sur une frontière définitive délimitant leurs deux Empires (A. Buzat, 2021, p. 43).

⁷-Le *Chatt el-Arab* (rivage des arabes), prend sa source en Turquie. Fleuve nourricier dans l'antiquité, fleuve commercial à l'époque islamique, il est devenu au XX^e siècle le plus grand fleuve pétrolier du monde. Il borde sur une distance de 90 Km l'Iran, mais constitue pour l'Irak le seul accès à la mer. Par ailleurs, cette zone renferme 30% des ressources en hydrocarbure de l'Irak et 90% de celle de l'Iran (M. Camara, 1998, p. 150).

⁸-Ville située dans l'actuelle Turquie.

⁹-Ville située dans l'actuel Iran.

La médiation anglo-russe donne lieu au premier traité d'Erzurum¹⁰ en 1823. Ce traité met fin aux guerres de 1820 et 1823. Il a le mérite de préciser les limites territoriales entre la Perse et l'Empire ottoman et de désigner clairement les enjeux régionaux : non-intervention dans les affaires intérieures du voisin et contrôle des tribus nomades kurdes. Les négociations de délimitation échouent entre les délégations des deux États ayant des points de vue extrêmement opposés (S. Ghaderi-Mameli, 2005, p. 92).

En 1843, une commission anglo-russe est instituée afin de fixer la frontière entre les deux empires ; du Mont Ararat jusqu'au golfe persique. Les travaux de cette commission sont traduits par le premier traité d'Erzurum. La Perse obtient la région du Khouzistan et le droit de naviguer sur les rives du fleuve *Chatt-al-Arab* tandis que l'Empire ottoman conserve la Mésopotamie et l'intégralité des rives du *Chatt el-Arab* (A. Buzat, 2021, p. 43). Ces différents traités sont remis en cause¹¹ à la fois par les Ottomans et par les Perses, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles discussions à Erzurum.

Le deuxième traité d'Erzurum¹² qui a lieu en 1847 accorde à la Perse la ville et le port de Khorramchar¹³, l'île de Khizr (Abadan), le droit d'ancrage et de stationnement sur la rive gauche du *Chatt el-Arab*, l'Empire ottoman quant à lui conserve la province de Zouhab. Afin d'obliger les signataires à respecter cet accord, les deux puissances¹⁴ interviennent de nouveau, en 1913, par le protocole de Constantinople qui confirme aux Ottomans leur souveraineté sur la totalité du *Chatt el-Arab* à l'exception de quelques îles et mouillages (P. Rondot, 1980, p. 869). Cette convention sert de base à l'accord frontalier de juillet 1937 entre le royaume d'Irak, nouvellement indépendant (1921) et l'Iran. Ce dernier se voit reconnaître la liberté de navigation et sa frontière reportée de la rive iranienne « à la limite des plus basses eaux » du fleuve, du côté iranien (P. Rondot, 1980, p. 869).

¹⁰-Ville située dans l'actuelle Turquie.

¹¹-Les Perses ne comprennent pas pourquoi ils auraient le droit de naviguer sur le fleuve sans en réclamer la propriété. Alors que les ottomans, s'ils sont reconnus comme propriétaires ne peuvent empêcher les Perses de circuler. Chacun refusait cet état de demi-souveraineté sur le fleuve.

¹²-Ce traité prévoit un compromis frontalier. Les négociations ont continué à Constantinople et donné lieu au protocole de 1913-1914. Dans ces dispositions, le nouveau tracé de la frontière tient compte des intérêts britanniques. Il prévoit le transfert d'une partie des territoires de la Perse à l'Empire ottoman dans la région pétrolifère de Khanaqin. Cela permet à la Grande-Bretagne de faire reconnaître par le gouvernement ottoman les droits de l'*Anglo-Persian* et de les étendre au territoire ottoman. La Perse perd sa souveraineté sur environ 90 km de frontière commune avec l'Empire ottoman, ainsi que le droit de naviguer sur les eaux du *Chatt-el-Arab*, placées entièrement sous la souveraineté ottomane (S. Ghaderi-Mameli, 2005, p. 93).

¹³-Anciennement connu sous le nom de Mohammarah.

¹⁴-La Grande Bretagne et la Russie.

Après plusieurs tensions, le protocole de Constantinople est à nouveau validé¹⁵ par les protagonistes à Alger en 1975. Ce dernier accord fixe définitivement les frontières entre les deux États. Jusqu'au départ du Shah (roi) en 1979, la mise en application de l'accord ne pose pas de problèmes. Cela, dans la mesure où les deux pays, modernistes, apprécient les avantages de la paix retrouvée et du statu quo qui leur permet de consacrer leurs revenus au développement économique de leurs peuples. Ces pays se rapprochent ; c'est ainsi que l'Irak, à la demande du Shah accepte d'expulser Khomeiny¹⁶ en automne 1978. Celui-ci était installé depuis 1964 dans la ville irakienne de Nadjaf. Mais, la révolution islamique a modifié l'équilibre régional. Khomeiny radicalise le pouvoir et exprime son intention d'exporter sa révolution chez ses voisins. Dès lors, l'affrontement entre l'Irak séculier et l'Iran théocratique paraît inévitable (M. Camara, 1998, p. 151).

1.2. Les actions belliqueuses de l'Iran et l'attaque irakienne

La guerre entre l'Iran et l'Irak est déclenchée dans le contexte immédiat de l'opposition de Saddam Hussein aux Chiites d'Irak, soutenus par l'Iran. Ce soutien fait craindre à Saddam Hussein une extension de la Révolution islamique à l'Irak (A.-L. Chaigne-Oudin, 2018). En effet, Khomeiny voulant donner une tournure régionale sinon mondiale à sa révolution a, de ce fait, multiplié les coups contre son voisin. Il encourage la création, dans les deux principales villes chiites Nadjef et Kerbala, d'un mouvement intégriste dénommé *Al Daoua*. L'Iran a aussi envoyé des agents pour causer des troubles à Bagdad et l'un d'eux, un Iranien, tente d'assassiner, le 1^{er} avril 1980 à l'Université *Mustansaya*, le Premier Ministre irakien Tarek Aziz (M. Camara, 1998, p. 152). Il ne se passe plus un jour sans que radio Téhéran ne diffuse les appels de l'Imam contre « le régime athée de Bagdad. Ce régime est accusé par Téhéran d'exploiter les chiites, d'être l'ami des Occidentaux, et dont le chef Saddam Hussein vise à remplacer le Shah dans son rôle de gendarme du golfe¹⁷ ».

Pendant l'hiver 1979-1980, des manifestations violentes se déroulent devant l'ambassade irakienne à Téhéran, appelant au renversement du régime *baassiste* de Saddam Hussein. Des drapeaux et des effigies du président irakien sont brûlés. Dans la province frontalière du *Khouzistan* (en Iran), le consulat irakien de Khorramchahr est saccagé et son consul expulsé. De nombreuses écoles enseignant l'arabe sont vandalisées et leurs enseignants molestés. Prétextant la

¹⁵-Au moment de la signature de l'accord, l'Irak est affaibli économiquement par la guerre contre la rébellion kurde soutenue par l'Iran. C'est donc avec un sentiment d'humiliation que le roi Hussein d'Irak fut contraint de signer l'accord. Celui-ci prévoit la délimitation fluviale entre les deux États, et la frontière terrestre est quant à elle fixée suivant la ligne du thalweg, c'est-à-dire au profit de l'Iran.

¹⁶-Rouhollah Moussavi Khomeiny fondateur de la République Islamique d'Iran et opposant au Shah d'Iran.

¹⁷-Le Monde Diplomatique, novembre 1980, cité par M. Camara (1998, p. 153).

présence en Irak de moudjahidin hostiles à la révolution islamique, le régime iranien envoie son aviation survoler l'espace aérien irakien et simuler des attaques sur des casernes irakiennes (P. Razoux, 2013, p. 17).

Mais, s'il est vrai que le régime de Téhéran avait un comportement belliqueux envers son voisin irakien, ce dernier n'est pas exempt de tout reproche dans le déclenchement de la guerre (M. Camara, 1998, p. 153.). En effet, Bagdad riposte en bombardant plusieurs villages frontaliers, ordonne la fermeture des consulats iraniens de Bassora et Karbala et réaffirme ses droits sur le fleuve *Chatt el-Arab* (P. Razoux, 2013, p. 17). Pire, Saddam Hussein prend la décision d'attaquer son voisin le 22 septembre 1980. Lorsque les troupes irakiennes envahissent l'Iran, Bagdad semblait poursuivre plusieurs objectifs : provoquer la chute du régime de l'Ayatollah Khomeyni; parvenir à un « démantèlement de l'Iran »; et créer, une « République d'Arabistan » dans la province de Khuzistan où vit une minorité arabophone chiite (H. Nahavandi, 1984, p. 282-283).

Pour justifier son action, il déclare¹⁸ le 17 octobre 1980, devant son parlement, que les accords d'Alger sont des traités inégaux, « dictés par les circonstances et imposés à l'Irak alors qu'il se trouvait en situation de faiblesse. » (M. Camara, 1998, p. 154). Plus loin il poursuit :

Puisque depuis leur accession au pouvoir, les dirigeants iraniens ne respectent pas les accords, qu'ils s'immiscent dans les affaires intérieures de l'Irak d'une manière ouverte et qu'ils soutiennent à l'instar du Shah, les chefs de la rébellion (kurde) qu'appuient les États-Unis et le sionisme, et parce qu'ils ont refusé de nous restituer les territoires irakiens que nous avons été obligés de libérer par la force, je déclare devant vous que nous considérons comme nuls et nonavenus les accords du 6 mars 1975, c'est-à-dire que, comme il l'a toujours été dans l'histoire, le *Chatt-el-Arab* doit être irakien et arabe de nom et de fait et jouir de tous les droits qui découlent de la pleine souveraineté de l'Irak (M. Camara, 1998, p. 154).

L'objectif de Bagdad était clair. Il veut fédérer les Arabes contre Khomeiny et sa volonté expansionniste. Conscient et informé de l'affaiblissement de l'armée iranienne, décapitée et démantelée par la révolution, Bagdad escompte pouvoir mener une guerre rapide et remporter une victoire facile (H. Nahavandi, 1984, p. 283). L'Irak pense alors qu'en une guerre éclair, il infligerait à son voisin certaines pertes décisives susceptibles d'amener celui-ci à négocier en vue de reconnaître ses droits (M. Camara, 1998, p. 154).

Dès le début de la guerre, pour l'emporter face à l'ennemi, chaque belligérant décide de mettre toutes les chances de son côté. C'est ainsi que l'Irak se rapproche de la France qui saisit cette initiative comme une opportunité pour s'ingérer dans le conflit.

¹⁸-Il a d'abord pris soin d'abroger ces accords.

2. La France et l'Irak contre la République Islamique d'Iran

Durant le conflit Iran-Irak, la France a soutenu l'Irak. Si les raisons sont surtout économiques, le positionnement de la France a par ailleurs montré sa volonté de maintenir un équilibre régional entre Arabes et Perses.

2.1 Le désir de la France de protéger son partenaire commercial irakien à travers les ventes d'armes

Dès le déclenchement de la guerre le 22 septembre 1980, Paris n'a pas lâché Bagdad, car ses intérêts économiques et industriels y sont importants (P. Razoux, 2013, p. 145). Dès lors, la France devient l'objet de pressions considérables de la part des deux belligérants. Les dirigeants de Bagdad dépêchent deux fois Tarek Aziz à Paris au cours des trois premiers mois de la guerre. En novembre 1980, l'Iran envoie une délégation pour protester contre toute livraison d'armes à l'Irak. La France décide d'honorer ses contrats avec Bagdad et de remplacer le matériel perdu. C'est ainsi que les premiers Mirages sont livrés à partir de janvier 1981, avec la condamnation prévisible des Iraniens et la gratitude des Irakiens (C. Shahram, 1983, p. 882).

En février 1982, lors de la visite de Claude Cheysson¹⁹ à Bagdad, l'Irak commande des pièces d'artillerie ainsi que des missiles Roland et Exocet. En janvier 1983, et consécutivement à son alarmante situation économique, l'Irak demande un nouvel étalement du remboursement de ses dettes, de nouveaux crédits et la location de cinq Super-Etendard armés de missiles Exocet destinés aux opérations militaires. Le gouvernement français donne son accord (C. Shahram, 1983, p. 882). Entre 1980 et 1988, le volume des livraisons d'armes françaises à l'Irak est conséquent : 90 avions de combat, 150 hélicoptères, 560 véhicules blindés, 81 canons automoteurs et plus de 15 000 missiles de tous types sont ainsi livrés à l'armée de Saddam Hussein, permettant aux industriels français d'engranger plus d'une vingtaine de milliards de dollars (L.-P. Iban, 2020).

Mais qu'est-ce qui explique cet alignement systématique de la France sur la position irakienne ? Le maintien des liens étroits de la France avec Bagdad s'explique pour l'essentiel par des impératifs mercantiles. Pour être plus explicite, au début de la guerre, l'Irak devient le premier partenaire commercial de la France au Moyen-Orient et son deuxième fournisseur de pétrole. La dette de Bagdad envers la France est aussi estimée à trente-cinq milliards de francs. Ces enjeux provoquent un alignement presque inconditionnel de Paris derrière le régime baasiste (L.-P. Iban, 2020). L'importance de l'Irak, qui compte pour le tiers des exportations françaises (et même pour 40 %²⁰), s'explique d'elle-même. Entre 1980 et 1982, le montant des achats irakiens de la France estimé à 40 milliards de francs

¹⁹-Ministre français des relations extérieures.

²⁰-Tarik Aziz cité par C. Shahram (1983, p. 882-883).

créé des emplois et contribue à équilibrer sa balance commerciale (C. Shahram, 1983, p. 882-883).

La coopération franco-irakienne ne date pas de la guerre Iran-Irak. Elle commence avant l'arrivée au pouvoir de Saddam Hussein, les premiers partenariats étant conclus dès le milieu des années 1960. Le rythme de cette coopération naissante s'accélère après la position de neutralité affichée par la France durant la Guerre des Six jours en 1967 (A. Nègre, 2017, p. 28). Après le coup d'État du 17 juillet 1968 qui porte, le parti *Baas* et Ahmad Hassan al-Bakr au pouvoir, le nouveau régime s'efforce de rassurer son allié français et lui donne donc des gages de bonne volonté. Ainsi, lorsque l'*IrakPetroleumCompany* est nationalisée sous la supervision de Saddam Hussein alors vice-président de l'Irak, ce dernier rassure les compagnies françaises (A. Nègre, 2017, p. 28). Il fait savoir à l'ambassadeur de France à Bagdad, Pierre Cercles, que « toutes les dispositions sont prises pour sauvegarder les intérêts français ». Une proposition en or, car le pétrole irakien représente en fait le quart de l'approvisionnement de la Compagnie Française des Pétroles (C.F.P) et 15 % de celui de la France. Les deux gouvernements signent le 18 juin 1972 un accord assurant le maintien et la pérennité des intérêts français pendant dix ans (P. Péan, 1987, p. 94-96).

Cet accord fait sauter les dernières réticences des autorités françaises en matière de fourniture d'arme à l'Irak²¹. La nouvelle approche de la France se manifeste avec l'arrivée au pouvoir de Valéry Giscard d'Estaing en 1974 et de son Premier ministre Jacques Chirac. Ce dernier, proche de la famille Dassault²², se rend à Bagdad du 30 novembre au 2 décembre 1974 et revient avec plus de 3 milliards de dollars de contrats en poche (P. Razoux, 2013, p. 149). Jacques Chirac est également porteur d'une nouvelle intéressante : le gouvernement irakien souhaite nouer une coopération avec la France dans le domaine du nucléaire civil. Selon les termes de cet accord signé à Bagdad le 18 novembre 1975, Paris se propose de livrer de l'uranium enrichi à Bagdad et de construire en Irak un réacteur de recherche de 800 kilowatts, de même qu'une centrale nucléaire baptisée « *Osirak* » de 70 mégawatts (P. Razoux, 2013, p. 149).

La coopération avec l'Irak s'étend également au domaine du bâtiment et des travaux publics (BTP). Dans ce secteur, deux projets courent durant la guerre. Le premier concerne le renforcement du pont d'Adamyah à Bagdad. Le contrat, d'un montant de 600 millions de francs, est signé en mai 1985 pour un achèvement du projet prévu fin 1986. Le deuxième projet porte sur la construction de l'université d'Erbil, confiée à la société française SCET International (A. Nègre, 2017, p. 46). Le contrat, d'une valeur de 225 millions de francs, est signé à l'été 1984 mais son achèvement semble avoir posé problème à cause de la guerre. Au-

²¹-Si la France était disposée à vendre des armes à l'Irak, elle refusait cependant de lui fournir des avions de combat Mirages et des chars de peur de voir ses technologies copiées par l'Irak.

²²-Elle est propriétaire d'une industrie de l'armement.

delà de ces projets signés et conclus pendant la guerre, la France et l'Irak ne s'interdisent pas de réfléchir à leur coopération future. Plusieurs projets sont négociés en 1985 et concernent trois secteurs : le BTP, les transports et les télécommunications (A. Nègre, 2017, p. 46).

Dans le BTP, trois contrats d'une valeur supérieure à 500 millions de francs sont signés. Le premier concerne la construction d'un réseau d'adduction d'eau à Nassiryah estimé à environ un milliard de francs. Le second projet, d'une valeur de 1,4 milliard de francs, porte sur la construction de plusieurs bâtiments privés et publics à Kirkouk et se trouve en négociation entre la société Dumez et les autorités irakiennes. Enfin, le dernier projet de BTP est lié au secteur de l'énergie puisqu'il concerne la construction d'un gazoduc entre Rumeilah et la centrale électrique d'al-Yussifat. Ce contrat, estimé à 600 millions de francs, est négocié par la société Spiecapag. Dans le secteur des transports, Airbus négocie en concurrence avec Boeing l'achat d'un avion « VIP » par *Iraki Airways*. Le contrat, porte sur une valeur de 600 millions de dollars (A. Nègre, 2017, p. 46). En outre, tous ces contrats n'ont pu être réalisés du fait de l'embargo décrété contre l'Irak en 1991, suite à l'invasion du Koweït par les troupes irakiennes. Ils témoignent cependant de l'excellence des relations franco-irakiennes. Au-delà de l'aspect commercial, le soutien de la France à l'Irak est motivé par des considérations stratégiques.

2.2. La France pour le maintien de l'équilibre régional à travers son soutien à l'Irak

Outre l'aspect commercial, un autre souci préoccupe la France et cela surtout depuis 1982 où une défaite irakienne semble possible grâce aux percées iraniennes sur le front. Il s'agit du maintien de l'équilibre régional au Moyen-Orient²³ (M-R. Djalili, 1989, p. 143). L'Irak étant acculé, la France lui renouvelle son soutien en déclarant :

Toute menace contre l'unité nationale de ce pays constitue incontestablement une menace à la stabilité de la région, dont les effets, pourraient se faire sentir plus loin dans les pays arabes devenus soudain très riches et dont les structures sont moins anciennes (M-R. Djalili, 1989, p. 143).

À cet effet, Claude Cheysson, estime que la France doit aider l'Irak pour « que les iraniens ne partent pas dans un de ces grands mouvements vers l'Ouest

²³-Dans cette partie du monde, il y a quatre grandes entités ethno-confessionnelles. Les arabes majoritairement Sunnites que prétendent défendre l'Irak contre les velléités iraniennes, les Perses majoritairement Chiites représentés par l'Iran, les Turques Sunnites et les Juifs représentés par l'État d'Israël. La France estime que les Iraniens qui ne sont ni Arabes, ni Sunnites ne doivent pas prendre le dessus sur l'Irak de peur de renverser l'équilibre entre Perses et Arabes.

comme il en a déjà eu dans l'histoire²⁴ ». Jouer la carte irakienne, signifie aussi pour la France de rassurer le monde arabe, dont la grande majorité des gouvernements, par crainte de la contagion Khomeyniste, a choisi le camp irakien. La politique arabe de la France, dont les origines remontent aux années soixante, a fait naître une communauté d'intérêts politiques, économiques et militaires dont l'importance est telle qu'elle permet certaines entorses aux relations théoriquement amicales qui devraient lier Paris et Téhéran (M-R. Djalili, 1989, p. 143).

Après la guerre israélo-arabe de juin 1967, la popularité de la France est à son faite au Moyen-Orient, grâce à la neutralité affichée par le général Charles De Gaulle. Le gouvernement français se sent libre d'assumer publiquement la politique pro-arabe ébauchée discrètement depuis l'issue du conflit algérien. La France espère ainsi retrouver une partie de l'influence qu'elle a perdue au Moyen-Orient après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle cherche également à conquérir les marchés²⁵ de plusieurs États arabes qui se sont enrichis grâce à la manne pétrolière (P. Razoux, 2013, p. 92-93).

Les exportations d'armement vers les pays arabes représentent entre les deux tiers et les trois quarts de l'ensemble des exportations de l'espèce et constituent un élément essentiel du commerce français avec le monde arabe. C'est ici que se trouve la source du « pro-arabisme » que l'on prête à la France depuis 1967 (C. Shahram, 1983, p. 882-883). La position de la France n'est pas fondée que sur des considérations d'intérêts personnels liés à ses relations avec l'Irak. Elle va bien au-delà de son propre engagement (C. Shahram, 1983, p. 887). On peut déceler des considérations d'ordre idéologique comme entraves à l'évolution normale des relations entre la France et l'Iran. Les dirigeants français ont du mal à admettre une République théocratique, cléricale gouvernant au nom de Dieu (M-R. Djalili, 1989, p. 143).

Le peu de cas fait officiellement par Téhéran des principes de base régissant les droits de l'homme n'est pas apprécié à Paris. Le rejet idéologique est renforcé par la mauvaise image des dirigeants islamiques, dans une partie de l'opinion publique française. Ce qui inquiète la France, ce n'est pas la situation en Iran même mais, « le caractère de symbole que représente la révolution Khomeyniste, ce symbole se manifestant dans le monde arabe et même au-delà²⁶ ». Cette situation provoque interrogation et inquiétude à Paris quant à l'avenir des régimes arabes proches de la France (M-R. Djalili, 1989, p. 143).

L'analyse française de la situation est claire : une victoire décisive de l'Iran signifierait la disparition du régime séculaire de l'Irak, un régime qui a protégé les plus faibles États du Golfe et ceux-ci ne tarderaient pas à succomber à leur tour. La

²⁴-Allusion est faite à l'Empire perse dont les frontières dans l'antiquité couvrent une grande partie du Monde arabe.

²⁵-Ces marchés sont largement dominés par les entreprises américaines.

²⁶-Claude Cheysson, Ministre français des relations extérieures cité par M-R Djalili (1989, p. 143).

propagation du fondamentalisme de Khomeiny dans le Golfe se traduirait par une modification radicale de la carte du Moyen-Orient, au détriment des intérêts occidentaux. Un tel renversement de l'équilibre des forces au Moyen-Orient ne saurait être admis et la France ne peut demeurer passive et le permettre (C. Shahram, 1983, p. 884), d'où une politique de soutien tout azimut à travers des transferts massifs d'armes vers l'Irak. La République Islamique d'Iran de son côté ne peut se résoudre à cette prise de position de la France lui étant pour le moins défavorable. Il faut donc qu'elle en paie le prix.

3. Les actions de rétorsion de l'Iran contre la France

Ces actions se résument à des attentats terroristes et des prises d'otages de milices pro-iraniennes. Ce climat délétère a eu pour conséquence la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays.

3.1. Les attentats contre les intérêts de la France

Dès novembre 1980, soit deux mois après le début de la guerre, Medhi Navad, membre de la délégation iranienne qui comprend Rafsandjani en visite à Paris, lance l'avertissement suivant : « la livraison d'armes françaises à l'Irak inquiète l'Iran et pourrait conduire à une détérioration des relations entre Paris et Téhéran » (P. Péan, 1987, p74).

Après avoir exprimé le souhait que les rapports entre les deux pays demeurent « cordiaux », il ajoute :

Le peuple iranien ne saurait rester indifférent quand, chaque jour, ses enfants sont tués par des appareils français ; on peut aisément imaginer quelle peut être la réaction d'un père qui voit son fils abattu par une arme française. (P. Péan, 1987, p74).

Ces menaces à peine voilées d'officiels iraniens de premier plan annoncent les couleurs de ce qui attend la France. Ainsi, au printemps 1982, Guy Cavallo un agent français et son épouse sont assassinés²⁷ à Beyrouth-Ouest. Par la suite, le dimanche 23 octobre 1983 se produit le plus gros attentat de toute l'histoire de la France. Aux alentours de 6h20 mn, une camionnette contenant 250 kg d'explosifs force le barrage d'entrée du poste français « Drakkar²⁸ » de la Force Multinationale de Sécurité de Beyrouth (FMSB), située dans le quartier Mar Elias au Sud-ouest de la capitale libanaise. L'immeuble se trouve dans une zone peuplée de Chiites et de

²⁷-Ces assassinats entraînent le départ de Beyrouth-Ouest des agents français ne se sentant plus en sécurité dans le secteur musulman.

²⁸-Le Drakkar est un ancien hôtel de neuf étages où sont postés 96 militaires français.

Druzes, populations alors majoritairement hostiles à la présence militaire française au Liban²⁹.

L'attentat suicide fait s'effondrer le bâtiment, ne laissant qu'un amoncellement de débris de cinq mètres de haut. L'attaque a fait 58 morts parmi les militaires français. Les efforts des secouristes et des soldats français et libanais ont néanmoins permis de sauver 41 parachutistes et d'extraire les cadavres des décombres. L'attentat du Drakkar a provoqué un choc considérable en France, car le pays n'avait pas connu de pertes militaires aussi lourdes depuis la guerre d'Algérie³⁰.

Cet attentat est revendiqué par l'Organisation du djihad islamique et le Mouvement de la Révolution islamique libre. Il est vraisemblable que ces groupuscules aient servi de paravents pour des organisations armées actives au Pays du Cèdre, et agissant comme relais de l'Iran dans la guerre civile libanaise. L'attentat du Drakkar est probablement le résultat d'une coopération ad hoc entre les principales factions hostiles à l'action de la France au Liban, en particulier la Résistance islamique au Liban (bras armé du Hezbollah), soutenu par Téhéran, et le mouvement chiite Amal islamique. (Z. Kewo. 2019, p. 171). L'hypothèse la plus communément admise est que l'Iran cherchait par cet attentat à répliquer aux ventes d'armes françaises à l'Irak.

Quotidiennement, le contingent français est la cible des partisans de Khomeiny au Liban. Le 13 décembre 1983, trois véhicules français sont visés. Le 15 décembre 1983, une sentinelle française est assassinée. Le 21 décembre 1983, un camion piégé est lancé contre un poste français ; bilan : un français et quatorze Libanais tués. Tous ces actes sont revendiqués par le Jihad Islamique, nom de guerre utilisé depuis le printemps 1983 par la « nébuleuse » irano-libanaise pour revendiquer les attentats contre les deux « Satans », le Français et l'Américain. Ce même jour, après le dernier attentat, le Jihad islamique donne dix jours à la France pour quitter le Liban. À l'expiration de l'ultimatum, le Jihad islamique tient ses promesses : deux attentats sont commis, à la gare Saint-Charles à Marseille et dans le T.G.V. Paris-Marseille faisant quatre morts (P. Péan, 1987, p. 124-125).

Le 3 janvier 1984, le chauffeur du consul de France à Beyrouth est assassiné ; six jours plus tard, un soldat français est tué, deux autres blessés. Le 14 janvier, l'épouse du directeur du centre culturel français est blessée. À Paris, le 7 janvier, le Jihad Islamique revendique l'assassinat de l'ex-général Oveissi, responsable de la répression sanglante du vendredi noir (le 8 septembre 1978) en Iran à l'époque du Shah. Le lendemain, c'est l'ambassadeur des Émirats Arabes Unis à Paris qui est abattu (P. Péan. 1987, p. 125). La réponse de la France aux attentats sur son sol est marquée par des arrestations de plusieurs suspects dont

²⁹-Association Française des Victimes du Terrorisme (AFVT), 1983, Attentat contre le poste militaire français « Drakkar » à Beyrouth, 1983, 3p, p1. Consulté le 05/08/2022. <https://afvt.org/wp-content/uploads/1983/10/19831023-Attentat-du-Drakkar.pdf>

³⁰-AFVT, 1983, p2.

certains sont directement ou indirectement liés à l'ambassade d'Irak en France. Au Liban, la France mène des actions militaires en représailles contre les milices pro-iraniennes comme le Jihad islamique. Ces actions témoignent du refus de la France de céder au chantage des iraniens même si cela ne dure pas longtemps. Outre les attentats, ce sont des citoyens français qui font l'objet de prises d'otage par les milices pro-iraniennes.

3.2. La prise en otage de citoyens français

Après les livraisons des Super-Étendard à l'Irak, une série d'actions de représailles est déclenchée par l'Irak contre la France (M-R. Djalili. 1989, p. 143). Le 22 mars 1985, à Beyrouth-Ouest, quatre Français³¹ sont enlevés. Une voix anonyme a dicté les conditions des ravisseurs à une agence de presse :

La libération des otages Français est conditionnée par l'annulation du contrat franco-saoudien de troc d'avions Mirages français contre du pétrole saoudien et l'arrêt de l'intervention directe et indirecte de la France dans la guerre entre la République islamique (d'Irak) et le régime de Saddam Hussein. Alors tout reprendra son cours normal. À bon entendeur, salut. (P. Péan, 1987, p. 134-135).

L'objectif des preneurs d'otages libanais se résume globalement à une équation simple : miner la présence et la politique étrangère des puissances occidentales au Proche-Orient, en faisant pression sur elles. Il s'agit pour les mouvements Djihad islamique et Hezbollah d'obédience chiite irakienne, desquels proviennent les kidnappeurs comme les gardiens d'otages, et pour l'Irak, qui commande la capture des ressortissants de nations tenues pour "ennemies", d'amener les pays acteurs du théâtre israélo-arabe et arabo-persan à se retirer ou à modifier leurs alliances (Z. Kewo, 2019, p176).

Dans le contexte des prises d'otages, la France cherche une voie de sortie à travers des négociations, mais n'exclut pas le recours à la force pour libérer ses citoyens. Cependant, conscient de l'influence du Président Syrien Hafez Al Assad sur la situation au Liban, c'est naturellement vers lui que les français se tournent pour faire la médiation. Si la médiation syrienne parvient à libérer deux otages français, les autres le sont grâce à des accords bilatéraux entre la France et l'Irak. En clair, la France avait accepté de livrer des armes à l'Irak et régler sa dette envers ce pays contractée dans le cadre de qu'on a appelé l'affaire Eurodif³². Pendant longtemps et jusqu'à la libération du dernier otage français, la question des otages

³¹-Parmi ceux-ci figure le vice-consul Marcel Fontaine, un attaché de l'ambassade chargé du protocole, Marcel Carton, et sa fille Dominique Pérez, secrétaire au service culturel (P. Péan, 1987, p. 134).

³²-En 1974, l'Irak prête 1 milliards de dollars à la société française Eurodif pour la construction d'une centrale d'enrichissement d'uranium en Irak. Après la révolution islamique de 1979, l'entreprise française refuse de payer sa dette sous prétexte qu'elle ne reconnaît pas les nouvelles autorités.

est au cœur des tensions entre la France et l'Iran au point d'aboutir à une rupture diplomatique.

3.3. La rupture diplomatique comme réponse de la France aux agressions iraniennes

Parmi les pays d'Europe occidentale, la France est celui avec lequel la République islamique a eu les rapports les plus difficiles. Cette situation commence bien avant la crise de l'été 1987 qui aboutit à la rupture des relations diplomatiques du 17 juillet 1987 au 15 juin 1988. Du point de vue de Téhéran, la France se place juste après les États-Unis et Israël dans la hiérarchie des puissances sataniques (M-R. Djalili, 1989, p. 138).

La guerre Iran-Irak est un moment crucial dans la mémoire collective des Iraniens. Le sentiment national, est le seul critère par lequel ils jugent le monde extérieur. Or deux choses ne peuvent être oubliées par ces derniers (A Naguibzadeh, 2016, 101-102). Premièrement, l'asile politique offert par la France à la branche politique du groupuscule terroriste des Moudjahidines du peuple³³ (C. Therme, 2012, p. 9), ainsi qu'à des opposants de la République Islamique d'Iran comme Bani Sadr³⁴ et Chapour Bakhtyar³⁵. Pour le pouvoir iranien, cette décision a une signification aussi grave que la fourniture d'armes à Saddam, car elle est perçue comme une ingérence dans les affaires intérieures iraniennes et la volonté de l'État français de changer le régime islamique (A Naguibzadeh, 2016, p. 102).

Deuxièmement, le soutien de la France au régime de Saddam Hussein et, en particulier, la livraison de cinq avions de combat Super Étendard. En octobre 1983, la fourniture des avions de combat Super Étendard armés de missiles Exocet destinés aux opérations militaires a d'abord une vocation de guerre psychologique contre les Iraniens (C. Therme, 2012, p. 9). Ces avions bombardent, jusqu'en 1985, des navires ravitaillant l'Iran ou exportant son pétrole. Un acte perçu par l'Iran comme un acte de co-belligérance de la France, aux côtés de l'Irak (J.-L. Gergorin, R. Girard, 2016, p. 303). À ce sujet, le premier ministre iranien Mir-Hossein Mousavi déclare :

³³-Groupe d'opposants iraniens d'inspiration islamo-marxiste. Ils sont auteurs de plusieurs attentats terroristes contre le pouvoir iranien.

³⁴- Élu premier président de la République islamique en 1980, avec près de 80% des voix, Bani Sadr est destitué par le Guide suprême en juin 1981 en raison de son opposition au pouvoir des clercs. Il trouve l'asile politique en France (A Naguibzadeh, 2016, p. 102).

³⁵-Il est le dernier Premier ministre du Shah d'Iran durant un mois (janvier 1979), juste avant la révolution islamique. Exilé en France, Bakhtyar est poignardé et égorgé le 6 août 1991 à son domicile, assassinat que l'un des condamnés a admis avoir été commandité par le régime islamique d'Iran (A. Naguibzadeh, 2016, p. 102).

Les français seront punis pour ce genre d'hostilité. La France recevra une réponse à la suite de cette agression. La révolution est capable d'infliger de rudes coups à la France et à tous ceux qui appuient Saddam Hussein.(M.-R. Djalili. 1989, p. 141-142).

C'est dans ce contexte que se produisent les attentats et les prises d'otages anti-français du Liban et de la France imputés à la République Islamique d'Iran. Ces événements aboutissent à la guerre entre les ambassades des deux pays, suite au mandat d'arrêt émis contre Vahid Gordji³⁶, accusé d'être impliqué dans les attentats de Paris. Celui-ci se réfugie à l'ambassade d'Iran mais plusieurs autres diplomates iraniens sont arrêtés aux frontières (J. Sharif, 2015, p. 179). La police française met en place un dispositif autour de l'ambassade dans l'espoir de le faire sortir. À Téhéran, l'ambassade de France est à son tour bloquée et le gouvernement iranien accuse d'espionnage Paul Torri, le premier secrétaire de l'ambassade de France à Téhéran. La « guerre des ambassades » aboutie à la rupture, par Paris, des relations diplomatiques avec l'Iran le 17 juillet 1987(J. Sharif, 2015, p. 179). En posant cet acte, Paris entend protester contre les agressions iraniennes et le bafouement des principes diplomatiques interdisant l'usage des représentations diplomatiques à des fins d'activités de subversions. Les relations diplomatiques ne sont rétablies qu'en juin 1988, à la suite de l'échange de Gordji et Torri sur l'aéroport de Karachi au Pakistan et le retour des derniers otages en France en mai 1988 (J. Sharif, 2015, p. 179).

Conclusion

Les huit années qu'a duré la guerre Iran-Irak ont été l'occasion pour les États de la région et les puissances occidentales d'afficher leurs soutiens. Si la majorité des pays ont soutenu l'Irak, ce qui distingue la France, c'est sa constance et sa fermeté dans son choix sur l'Irak. En effet, pendant le conflit, la France est le premier fournisseur d'armes à l'Irak.

Ce soutien de la France à l'Irak peut être considéré comme le prolongement des relations économiques et diplomatiques remontant aux années 60. Si les motivations économiques ont longtemps été avancées comme motif de l'alignement de la France sur la position irakienne, d'autres raisons ont été par ailleurs évoquées. Il s'agit du principe du maintien d'un équilibre régional devant empêcher la victoire de l'Iran. En s'affichant aux côtés de l'Irak, la France a du coup montré sa préférence pour le monde arabe auquel appartient l'Irak.

Loin de plaire, la politique française dans ce conflit déclenche l'ire de la République Islamique qui met en œuvre des actions pour nuire aux intérêts de la

³⁶-Il s'agit d'un ressortissant iranien. C'est un militant islamiste officiellement interprète à l'ambassade de la République Islamique d'Iran en France. Bien que ne jouissant pas du statut diplomatique, il est en quelque sorte le numéro deux de la mission diplomatique (M.-R. Djalili. 1989, p. 147-148).

France. Sur le terrain, cela se traduit par des prises d'otages et des attentats contre la France et ses ressortissants. Cette situation entraîne une dégradation des relations entre les deux pays et abouti en 1987 à la rupture des relations diplomatiques. Cependant, parlant des relations Iran-Irak, il convient de nous demander ce que nous pouvons en dire aujourd'hui après la chute du régime de Saddam Hussein.

Références bibliographiques

- Association Française des Victimes du Terrorisme (AFVT), 1983, Attentat contre le poste militaire français « Drakkar » à Beyrouth, 1983, 3p. Consulté le 05/08/2022. <https://afvt.org/wp-content/uploads/1983/10/19831023-Attentat-du-Drakkar.pdf>.
- BUZAT Antoine, 2021, *Les implications de la France pendant la guerre Iran-Irak*, Paris, L'Harmattan, 238p.
- CAMARA Moritié, 1998, *L'évolution des Relations entre les États-Unis et l'Iran : 1953-1996. Du mariage de raison à la haine réciproque*, Abidjan, 240p. Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Cocody.
- CHAIGNE-LOUDIN Anne-Lucie , 2018, « Les 30 ans de la guerre Iran-Irak (22 septembre 1980-20 août 1988) », *AFP*. Consulté le 21/03/2022. www.lescledumoyenorient.com/_anne-oudin_.html.
- DJALILI Mohamed-Reza, 1989, *Diplomatie islamique. Stratégie internationale du Khomeinisme*, Paris, puf, 241p.
- GERGORIN Jean-Louis et GIRARD Renaud, 2016, L'impossible rapprochement : un double témoignage sur les relations franco-iraniennes, « *Annuaire français de relations internationales* », Volume XVII, p. 303-311. Consulté le 22/05/2022. https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2017/07/AFRI_2016_Gergorin_Girard.pdf.
- GHADERI-MAMELI Soheila, 2005, « L'histoire mouvementée des frontières orientales de la Turquie », *L'Harmattan, Confluences Méditerranée*, pp. 91-102. Consulté le 05/07/2022. <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2005-2-page-91.htm>.
- HOUCANG Nahavandi, 1984, « Iran-Irak la guerre et la paix », *Revue des deux mondes*, Partie 3, p282-288. Consulté le 23/05/2022. <https://www.revuedesdeuxmondes.fr/wp-content/uploads/2016/11/845c549310d033bee97843dba3665d08.pdf>.
- IBAN Perpigna Laurent, 2020, « Une faute morale » : les ventes d'armes au cœur de la tragique guerre Iran-Irak », *middleeasteye*, consulté le 21/05/2022. <https://www.middleeasteye.net/fr/decryptages/guerre-iran-irak-ventes-armes-irangate-france>.
- KEWO Zana, 2019, *La politique extérieure de la république islamique d'Iran de 1979 à 2002*, Bouaké, 514p. Thèse de doctorat d'Histoire des Relations Internationales. Université Alassane Ouattara.

- NAGUIBZADEH Ahmad, 2016, Coup d'œil sur les relations franco-iraniennes et l'imaginaire des iraniens, « *Les Cahiers de l'Orient* », n° 123, pages 99 à 111. Consulté le 22/05/2022. <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-l-orient-2016-3-page-99.htm>.
- NEGRE Alexandre, 2017, Surveiller ou punir Embargos et sanctions à l'encontre de l'Irak de 1980 à 1998, 135p, Paris, Mémoire de recherche Master 2 Relations internationales, Universités Paris – Sorbonne (Paris IV) et Panthéon – Assas (Paris II). En ligne, consulté le 20/05/2022. <https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2017/06/Cahier-Thucydide-18.pdf>.
- PEAN Pierre, 1987, *La menace*, France, Fayard, 307p.
- RAZOUX Pierre, 2013, *La guerre Iran-Irak 1980-1988. Première guerre du Golfe*, Paris, Perrin, 636p.
- RONDOT Philippe, 1980, « La guerre du Chatt el-Arab : les raisons de l'Irak », *Politique étrangère*, n°4, pp. 867-879. Consulté le 08/07/2022. https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1980_num_45_4_3004.
- SHAHRAM Chubin, 1983, « La France et le Golfe : opportunisme ou continuité ? », *Politique étrangère*, n°4, pp. 879- 887, p. 880-881. Consulté le 19/05/2022. https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1983_num_48_4_5710.
- SHARIF Jaleh, 2015, France-Iran: dans le sillage du "désintérêt" politique à une fascination culturelle mutuelle, 245p, Ohio, Thèse de doctorat de philosophie, Université de l'Ohio. En ligne, consulté le 19/05/2022. https://etd.ohiolink.edu/apexprod/rws_etd/send_file/send?accession=osu1429644160&disposition=inline.
- THERME Clément, 2012, « La France et l'Iran : entre attirance stratégique et rupture idéologique », 14p, *L'Harmattan*. Consulté le 22/05/2022. https://www.academia.edu/34795779/La_France_et_l'Iran_entre_attirance_strat%C3%A9gique_et_rupture_id%C3%A9ologique.